

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 149 Subvention (1.500 euros) à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint Martin à Paris 10e pour des animations commerciales au titre de l'année 2019 (10e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint Martin à Paris 10e pour des animations commerciales au titre de l'année 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint Martin située 3, rue Alexandre Parodi à Paris 10e (187867 - 2019_05338) pour la mise en œuvre d'animations commerciales au titre de l'année 2019. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 6.450 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO